



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

Objet de la délibération

ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A KERORBEN

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Laure LE MARÉCHAL à Tiphaine SIRET, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Aurélia HENRIO, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2020.12.008

ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A KERORBEN

Rapporteur : Yves GUYOT

En fin d'année 2019, Monsieur et Madame LE GOURRIEREC, demeurant 1, rue Jean Mermoz, ont sollicité la Commune afin de pouvoir acquérir un délaissé de terrain communal d'environ 200 m² à l'arrière de leur propriété, afin d'y édifier un garage.

La Commission Ville sollicitée le 27 novembre 2019 sur cette question, avait émis un avis de principe favorable quant à la cession de différents délaissés constitués d'espaces verts au profit de ces personnes au prix de 35 €/m², sous réserve de l'accord de celles-ci et après consultation des voisins immédiats.

L'ensemble des frais liés à cette cession seront à la charge des demandeurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la demande de Monsieur et Madame LE GOURRIEREC Franck en date du 08 novembre 2019,
Vu la Commission Ville en date du 27 novembre 2019,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 novembre 2020,
Vu la nouvelle présentation de ce dossier en commission ville le 02 décembre 2020,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la cession de cette parcelle communale au profit de M. et Mme LE GOURRIEREC Franck au prix de 35 €/m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître COMPAROT, notaire à Hennebont,
- **DIT QUE** l'ensemble des frais liés à cette cession seront supportés par les demandeurs (frais de géomètre et d'acte).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU